



# RACONTE-MOI LES ORDONNANCES MACRON-PÉNICAUD

Une mini-série en tracts, humoristiques ou pas, qui explique concrètement et en détail comment les ordonnances travail vont carrément détruire nos droits et pourquoi il peut être opportun de se mobiliser.

## EPISODE 1: LICENCIEMENT ABUSIF, LE PRIX DU MÉPRIS ET DE LA TOUTE-PUISSANCE



### Sans les ordonnances Macron-Pénicaud

Licencier sans « cause réelle et sérieuse », c'est la formule, c'est mal. Le patron qui se livre à une telle excentricité -illégale- s'expose à des poursuites aux prud'hommes et à la condamnation à verser une indemnité à sa victime, c'est-à-dire des dommages et intérêts. Le montant de cette indemnité est fixé par le Conseil de Prud'hommes ou le juge, qui dans sa capacité d'appréciation (c'est bien pour cela qu'il existe des juges plutôt que des robots) détermine son montant, fonction de la gravité du préjudice subi.

Dans les entreprises de 11 salariés et plus, un salarié avec plus de 2 ans d'ancienneté bénéficie au minimum d'une indemnité égale à 6 mois de salaire (c'est un plancher).

Le salarié a 2 ans pour poursuivre son employeur.



### Avec les ordonnances Macron-Pénicaud

A lire avec des lunettes 3D



Licencier sans « cause réelle et sérieuse », c'est la formule, c'est pas trop grave. Le patron « contraint » de se livrer à un tel agissement irrévérencieux devra payer une indemnité de licenciement. Pour que le patron ne soit pas trop effrayé de mettre un salarié à la rue sans raison, un barème lui indique combien son délit lui coûtera au maximum (voir barème ci-contre). C'est une rupture dans la tradition légale: pour la première fois, un acte répréhensible peut être anticipé financièrement. Finalement, plafonner le montant de la réparation, c'est plafonner la gravité du préjudice. Côté plancher, le montant est abaissé. De 6 mois à partir de 2 ans on passe à 3 mois soit deux fois moins...

Pour les entreprises de moins de 11 salariés ces planchers sont abaissés et progressifs de 0 à 9 ans avec un maximum de 2,5 mois. Il faut croire qu'un préjudice dépend de la taille de l'entreprise...

Les indemnités cumulables (notamment pour non respect des procédures) ne sont pas supprimées mais sont intégrées au calcul de l'indemnité globale maximale.

Lorsque le licenciement est jugé nul, l'indemnité minimum passe de 12 mois à 6 mois. S'il est nul pour atteinte à une liberté ou un droit fondamental, le juge pourra déroger aux 12 mois minimum.

| Ancienneté en année pleine | Indemnité minimale en salaire mensuel brut | Indemnité maximale en salaire mensuel brut |
|----------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|
| 0                          | Sans objet                                 | 1                                          |
| 1                          | 1                                          | 2                                          |
| 2                          | 3                                          | 3                                          |
| 3                          | 3                                          | 4                                          |
| 4                          | 3                                          | 5                                          |
| 5                          | 3                                          | 6                                          |
| 6                          | 3                                          | 7                                          |
| 7                          | 3                                          | 8                                          |
| 8                          | 3                                          | 8                                          |
| 9                          | 3                                          | 9                                          |
| 10                         | 3                                          | 10                                         |
| 11                         | 3                                          | 10,5                                       |
| 12                         | 3                                          | 11                                         |
| 13                         | 3                                          | 11,5                                       |
| 14                         | 3                                          | 12                                         |
| 15                         | 3                                          | 13                                         |
| 16                         | 3                                          | 13,5                                       |
| 17                         | 3                                          | 14                                         |
| 18                         | 3                                          | 14,5                                       |
| 19                         | 3                                          | 15                                         |
| 20                         | 3                                          | 15,5                                       |
| 21                         | 3                                          | 16                                         |
| 22                         | 3                                          | 16,5                                       |
| 23                         | 3                                          | 17                                         |
| 24                         | 3                                          | 17,5                                       |
| 25                         | 3                                          | 18                                         |
| 26                         | 3                                          | 18,5                                       |
| 27                         | 3                                          | 19                                         |
| 28                         | 3                                          | 19,5                                       |
| 29 et plus                 | 3                                          | 20                                         |

### De l'égalité entre les parties

Au-delà des aspects financiers, les ordonnances assouplissent la loi vis-à-vis du patron et la durcissent à l'encontre du salarié victime. D'un côté le patron pourra venir compléter sa lettre de licenciement après coup (inventer de nouvelles raisons par exemple) et de l'autre la victime voit son délai de recours passer de 2 ans à 1 an... Désormais, avec les ordonnances Macron-Pénicaud, le patron tout puissant peut acheter le droit d'humilier et mépriser ses salariés. Un véritable progrès!

C'était « raconte-moi les ordonnances Macron-Pénicaud », une mini-série en tracts qui réveille!